



Jean GRAVEN

(1963 – 1969)

Le Président Jean Graven est né le 27 avril 1899 à Sion (Suisse).

Il fait ses études de droit à Genève, puis à Berne, où il obtient son doctorat en 1927. Il occupe alors les fonctions de juge à la Cour de Cassation de Genève.

Nommé professeur de droit à Genève, il exerce les fonctions de Doyen (1946-1969) et de Recteur (1963-1965).

De ses nombreux contacts avec les Universités étrangères, on retiendra les doctorats *honoris causa* qui lui furent décernés par les

Universités de Rennes, Lyon, Liège et Fribourg en Brisgau.

Il fut élu membre de l'Académie Internationale de Droit comparé.

Nommé par les Nations Unies pour assurer la poursuite et le jugement des criminels de guerre, il représentera la Suisse au procès de Nuremberg.

De 1953 à 1955, il effectue de nombreux séjours en Ethiopie, en vue de préparer le Code pénal et les lois de procédure civile et pénale de ce pays.

Elu Président de l'AIDP en 1963, il présidera l'Association jusqu'au Congrès de Rome, en 1969.

Le Président Jean Graven ne s'illustra pas seulement en qualité de juriste éminent. On lui doit de nombreux ouvrages, romans, poèmes, livrets musicaux, à la gloire de sa province natale, le pays valaisan.

Le Président Jean Graven est décédé en décembre 1987.

Références :

- François Clerc, *Jean Graven (1899-1988)*, Revue de Science Criminelle et Droit Pénal Comparé (3), juill.-sept. 1988,
- Liens :

http://www.wikivalais.ch/index.php/Jean_Graven

<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16290.php>